

Montréal, le 6 décembre 2018

**Aux créanciers de Agence Omada Inc. (l'« Agence »)**

Chers créanciers,

Il y a quelques années, nous avons mis sur pied un nouveau modèle d'affaires pour la production de films et de séries télévisées en anglais, financés de façon privée, sous la bannière Hitchwood. Notre objectif était que l'Agence et une autre société soient le support financier de ce nouveau modèle d'affaires jusqu'à ce que nous ayons levé les investissements nécessaires pour que Hitchwood Films puissent être autonome et ainsi prendre le relai.

Vous avez été les premiers à croire en ce modèle et à nous supporter.

Mais comme vous le savez, ces investissements ont tardé à venir. Ce qui devait prendre un peu plus d'un an perdure depuis plus de trois ans, et l'Agence se voit maintenant dans l'obligation de déposer la proposition ci-jointe pour assurer sa survie.

Fondée en 1996, l'Agence est la plus grande agence au Québec de représentation d'artistes travaillant derrière la caméra. Elle est devenue un des fleurons de l'industrie du film et de la télévision au Québec. Mais malgré ses succès des vingt dernières années, notre entreprise ne pourrait continuer à desservir sa clientèle exceptionnelle et à lui offrir les services de qualité qui font sa réputation sans votre collaboration.

Nous vous remercions sincèrement pour votre appui des dernières années. Nous espérons que la proposition ci-jointe vous sera acceptable.

Bien cordialement,



Nathalie Brunet



Marc Lapointe

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

No de division : 01 – Montréal  
No de cour : 500-11-055686-188  
No de dossier : 41-2452092



COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre commerciale »

**AVIS DE LA PROPOSITION  
AUX CRÉANCIERS (Article 51)**

**NOTICE OF PROPOSAL  
TO CREDITORS (Section 51)**

Dans l'affaire de la proposition de :

In the matter of the proposal of:

**Agence Omada inc.**

société légalement constituée ayant son siège social au  
388, rue Saint-Jacques, #500, Montréal, QC H2Y 1S1

**AVIS** est par les présentes donné que :

Take **NOTICE** that:

1. **Agence Omada inc.** a déposé une proposition entre les mains de **MNP Ltée**, le 6 décembre 2018, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

1. **Agence Omada Inc.** has lodged with **MNP Ltd.** a proposal, on December 6, 2018, under the *Bankruptcy and Insolvency Act*.

Ci-inclus une copie de la proposition. Sont annexés au présent avis, un bilan, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration générale et un formulaire de votation. Est également inclus le rapport préliminaire du syndic sur la proposition.

A copy of the proposal is enclosed herewith. Attached to this notice is a statement of affairs, a form of proof of claim, a form of general proxy and a voting letter. Also enclosed is the trustee's preliminary report on the proposal.

2. Une assemblée générale des créanciers sera tenue :

2. A general meeting of the creditors will be held:

**DATE:** 20 décembre 2018  
**HEURE:** 11H00  
**ENDROIT:** Bureau du syndic  
1155, boul. René-Lévesque, O.  
23<sup>e</sup> étage  
Montréal, QC H3B 2K2

**DATE:** December 20, 2018  
**TIME:** 11:00 A.M.  
**PLACE:** Office of Trustee  
1155 Rene-Levesque Blvd. W.  
23rd Floor  
Montreal, QC H3B 2K2

3. Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, par majorité en nombre et 2/3 en valeur, accepter la proposition faite par le débiteur, soit telle que faite ou telle que changée ou modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

3. The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by a majority in number and 2/3 in value, accept the proposal made by the debtor either as made or as altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

4. Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent nous être remis au préalable.

4. Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

**FAIT À MONTRÉAL**, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

**DATED AT MONTREAL**, this 10<sup>th</sup> day of December 2018.

**MNP LTÉE**

Sheri L. Aberback, CIRP, LIT, CFE



**SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ  
LICENSED INSOLVENCY TRUSTEES**

1155, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O., 19<sup>e</sup> ÉTAGE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4V2  
1.888.932.4115 TÉL : 514.932.4115 TÉLÉC : 514.932.9195 **MNPdettes.ca**

CANADA  
DISTRICT DE QUÉBEC

N<sup>o</sup> DE DIVISION : 01-Montréal

N<sup>o</sup> COUR :

N<sup>o</sup> SURINTENDANT :

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

Agence Omada Inc., personne morale dûment  
incorporée selon la Loi, et ayant son siège social  
et principale place d'affaires au 500-388, rue  
Saint-Jacques, Montréal QC H2Y 1S1;

Débitrice insolvable

---

**PROPOSITION**

**Article 50 (2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

---

Nous, Agence Omada Inc. , débitrice susmentionnée (ci-après nommée la « Société » ou la « Débitrice » )  
soumettons par les présentes la Proposition Concordataire suivante (ci-après nommée la "Proposition ")  
en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après nommée la "Loi") :

Aux fins des présentes :

« Cour » s'entend de la Cour Supérieure du District de Montréal – Chambre Commerciale;

« Créanciers Garantis » a le sens alloué à ce terme dans article 2 de la Loi;

« Engagements » désigne des paiements à effectuer à l'égard des biens fournis, de services rendus ou  
d'autres contreparties données à la Société après la date de la Proposition qui seront payés en totalité et  
en priorité sur toutes les réclamations payables dans le cadre de cette Proposition, par la Société dans le  
cours normal des affaires et dans le respect de ses engagements;

« Fonds »: désigne la somme forfaitaire de 115,000\$ qui sera remise au Syndic par la Société aux fins de  
la Proposition en conformité avec les termes des articles 1, 2, 3 et 4;

« Loi »: Désigne la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité;

« Proposition » s'entend de la présente Proposition;

« Ratification » désigne la situation découlant de l'acceptation de la Proposition par les créanciers et de  
l'approbation de celle-ci par la Cour dans un jugement devenu exécutoire du fait de l'expiration du délai  
d'appel faute d'appel ou de la confirmation du jugement approuvant la proposition ou du retrait de l'appel  
advenant qu'un appel en soit interjeté;

« Réclamations Garanties » s'entendent des réclamations garanties des Créanciers Garantis;

« **Réclamations Ordinaires** » s'entendent des réclamations autres que des Réclamations Garanties, des réclamations des employés en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi, des réclamations de la Couronne et des autres Réclamations Privilégiées. Pour plus de certitude, mais sans toutefois limiter la généralité de ce qui précède, les Réclamations Ordinaires comprendront les réclamations de quelque nature que ce soit, qu'elles soient dues pour paiement ou non à la date de la Proposition, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois quantifiées) découlant de toute opération conclue par la Société avant la date de la Proposition;

De plus, les Réclamations Ordinaires comprendront les réclamations pour défaut contractuel quant à toute obligation contractée avant la date de la Proposition, quelle que soit la date à laquelle un tel défaut est survenu, pour autant qu'un tel défaut soit survenu avant le dépôt de la Proposition;

« **Réclamations Privilégiées** » désigne toutes les réclamations dont la Loi prescrit le paiement par priorité sur toutes les autres réclamations dans le partage des biens d'un débiteur insolvable, incluant celles des employés, actuels et anciens, en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi;

« **Syndic** » s'entend de MNP Ltée, le Syndic nommé dans la présente Proposition.

## **1. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS**

Qu'il soit pourvu de la manière suivante au paiement des réclamations soumises par les créanciers garantis :

### **i. Banque de développement du Canada (ci-après nommée « BDC ») :**

La réclamation garantie de la BDC sera réduite à un montant forfaitaire de 14 320 \$. Ce montant sera payé en totalité à même le Fonds, en conformité avec les termes de l'article 4 i. Le reliquat de la créance de la BDC sera considéré comme réclamation ordinaire et réglée en conformité avec les termes de l'article 4;

### **ii. Société de développement des entreprises culturelles (ci-après nommée « SODEC »)**

La totalité de la réclamation de la SODEC sera réglée comme une réclamation ordinaire, en conformité avec les termes de l'article 4. Le reliquat de la valeur des actifs de la sûreté détenue par le créancier, après distribution à la BDC, est évalué à 0 \$.

### **iii. Nissan Canada et Banque Nationale du Canada**

Ces réclamations seront payées selon les conditions et termes déjà établis entre les détenteurs de réclamations garanties ou selon les ententes qui pourront être faites entre eux et des tiers.

## **2. RÉCLAMATIONS PRIORITAIRES DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS**

Qu'il soit pourvu de la manière suivante au paiement de toutes les réclamations dont le paiement est ordonné à ladite Loi dans la répartition des biens d'une personne insolvable, ces paiements devant être faits en priorité sur les réclamations des créanciers ordinaires :

### **i. Les réclamations des employés seront acquittées dans le cours normal des affaires en conformité avec les dispositions de l'article 60(1.3) de la Loi;**

- ii. Les réclamations de la Couronne prévues à l'article 60(1.1) de la Loi seront payées intégralement, à même le Fonds, dans un délai de six (6) mois après la Ratification;

### **3. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS**

Les Réclamations Privilégiées, autres que celles des employés mentionnés à l'article 2, seront payées intégralement en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, sans intérêt, à même le Fonds.

### **4. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS ORDINAIRES**

En règlement complet et final des réclamations des créanciers ordinaires, sans intérêts ni pénalités, les Réclamations Ordinaires, telles que définies et prouvées, compromises ou établies par la Cour, seront payées au prorata à même le Fonds, après que les réclamations aux articles 1 i), 2 et 3 soient réglées.

La Société versera au Syndic le Fonds au bénéfice des ses créanciers pour distribution comme suit :

- i. Une somme forfaitaire de 14 320 \$, soit en un versement de 4 320 \$ payable 30 jours suivant l'homologation de la Proposition par le Tribunal et la balance de 10 000 \$ en deux paiements égaux de 5 000 \$, le premier paiement étant payable au plus tard le 15 juin 2019 et le deuxième au plus tard le 15 juillet 2019, au bénéfice de la Couronne et par la suite à la BDC tel que décrit à l'article 1 i);
  - a. Le Syndic distribuera le premier versement de 4 320 \$, 30 jours suivant la réception par la Débitrice et la balance de 10 000 \$, 30 jours suivant le deuxième paiement de 5 000 \$ par la Débitrice;
- ii. Une somme de 4 195 \$ par mois à verser par la Société pendant 24 mois, jusqu'à concurrence de 100 680 \$, débutant le 15 août 2019;
  - a. Les versements aux créanciers ordinaires seront faits 30 jours suivant 12 paiements consécutifs, soit le 15 août 2020 (50 340 \$) et le 15 août 2021 (50 340 \$), et ce, après le paiement des réclamations énoncées aux articles 1 i), 2 et 3;

Sur acceptation de la Proposition, les administrateurs et leurs sociétés liées renoncent à leurs droits à recevoir un dividende, le cas échéant.

Dans l'éventualité où la situation financière de la Société le permettrait, celle-ci réserve le droit de compléter les termes de la Proposition plus rapidement.

### **5. HONORAIRES ET DÉBOURSÉS DU SYNDIC**

Tous ces honoraires, dépenses, dettes et obligations seront payés par la Société en sus du Fonds.

## 6. COMITÉ DE CRÉANCIERS

Les créanciers peuvent, s'ils le jugent nécessaire, nommer une (1) à cinq (5) personnes à un comité de créanciers (ci-après nommé le « Comité »), lequel comité sera investi des pouvoirs suivants :

- I. Conseiller le Syndic en ce qui a trait à la date de l'envoi à chaque Créancier Ordinaire dont la réclamation a été prouvée tel que prescrit à l'article 152(5)c) de la Loi;
- II. Approuver ou ratifier tout geste du Syndic soumis par le Syndic pour approbation ou ratification et tout acte susceptible d'une telle approbation ou ratification par les inspecteurs dans une faillite;
- III. Autoriser le versement d'un dividende intérimaire conformément aux dispositions de la présente Proposition;
- IV. Autoriser le report de tout paiement en vertu du paragraphe 4, en totalité ou en partie, et ce, à leur entière discrétion à la condition qu'une telle prorogation soit dans l'intérêt des Créanciers Ordinaires et de la Société;
- V. Conseiller le Syndic en ce qui a trait à l'administration de la Proposition;
- VI. Confirmer que la Proposition a été complétée.

## 7. AUTRES

### Réclamation contre les administrateurs

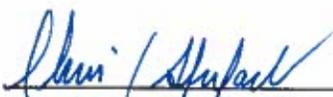
L'acceptation de la Proposition par les créanciers tiendra lieu de quittance quant à toutes réclamations contre les administrateurs dont ils peuvent être responsables selon les critères de l'article 50 (13) de la Loi ainsi que toutes les cautions signées personnellement par les administrateurs et celles signées par M. Louis-Philippe Rochon en ce qui concerne la dette de BDC et SODEC.

### Traitements préférentiels et opérations sous-évaluées

Conditionnellement à l'Approbation, les recours prévus aux articles 95 à 101 de la Loi (traitements préférentiels, opérations sous-évaluées, dividendes et rachat d'actions) ne s'appliqueront pas, le tout conformément à la section 101.1 de la Loi.

FAIT à Montréal le 6<sup>e</sup> jour de décembre 2018

MNP Ltée



Par: Sheri L. Aberback, CIRP, CFE, LIT  
Vice-présidente principale

Agence Omada Inc.



Par : Nathalie Brunet  
Présidente

District de:  
No division:  
No cour:  
No dossier:

original  modifié

- FORMULAIRE 78 -  
Bilan - proposition déposée par une entité  
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
AGENCE OMADA INC.  
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 6 décembre 2018. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A .....	1,057,609.35	1. Inventaire .....	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B". .....	97,271.00	2. Aménagements .....	2,300.00
Créanciers non garantis total. ....	1,154,880.35	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B .....	20,731.00	Bonnes .....	16,429.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C .....	0.00	Douteuses .....	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de .....	142,608.00	Mauvaises .....	558,636.00
Total du passif .....	1,318,219.35	Estimation des créances qui peuvent être réalisées .....	16,430.00
Surplus .....	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F .....	0.00
		5. Dépôts en institutions financières .....	19,700.00
		6. Espèces .....	0.00
		7. Bétail .....	0.00
		8. Machines, outillage et installation .....	0.00
		9. Immeubles et biens réels : voir liste G .....	0.00
		10. Ameublement .....	0.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc .....	0.00
		12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débetures etc. ....	0.00
		13. Droits en vertu de testaments .....	0.00
		14. Véhicules .....	1.00
		15. Autres biens : voir liste H .....	0.00
		Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit .....	42,709.00
		Montant du capital payé .....	42,709.00
		Solde souscrit et impayé .....	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé .....	0.00
		Total de l'actif .....	38,431.00
		Déficit .....	1,279,788.35

Je, Nathalie Brunet, de Montréal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 6 décembre 2018, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
devant moi le 6 décembre 2018, à Montréal en la province de Québec.

  
Shen L. Aberback, Commissaire à l'Assermentation  
Pour la province de Québec  
Expire le 13 juin 2021

  
Nathalie Brunet

District de:  
 No division: -  
 No cour:  
 No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "A"  
 Créanciers Non Garantis

AGENCE OMADA INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement TPS/TVQ	Service des dossiers de faillites 1265 boulevard Charest O 6e étage secteur C65-6I Québec QC G1N 4V5	21,977.85	0.00	21,977.85
2	Banque de développement du Canada - Québec Attn: Eric Verville	Département des comptes spéciaux 5 Place Ville Marie, Niveau Plaza, Édifice BDC Montréal QC H3B 5E7	0.00	0.00	0.00
3	BDC	1570, Ampère, bureau 300 Boucherville QC J4B 7L4	212,000.00	88,700.00	300,700.00
4	Caisse de la Culture Attn: Justine Chamberland Visa	200 - 215 Rue Saint-Jacques O Montréal QC H2Y 1M6	3,000.00	0.00	3,000.00
5	Caisse de la Culture Marge de crédit	215, rue St-Jacques O, Bureau 200 Montreal QC H2Y 1M6	125,000.00	0.00	125,000.00
6	Demers Beaulne	1800, Ave McGill College, Bureau 600 Montreal QC H3A 3J6	9,850.17	0.00	9,850.17
7	Fonds d'investissement de la Culture et des communications (FICC)	485, rue McGill, Bureau 900 Montreal QC H2Y 2H4	650,000.00	0.00	650,000.00
8	Hitchwood Divertissement Inc. Société Mère	500-388 rue St-Jacques Montréal QC H2Y 1S1	0.00	0.00	0.00
9	Lacharité McComber Kuczynski	407, Boul. St-Laurent, Bureau 902 Montreal QC H2Y 2Y5	11,454.43	0.00	11,454.43
10	Le Société de Films Hitchwood Inc. Société soeur et fille	500-388 rue St-Jacques Montréal QC H2Y 1S1	0.00	0.00	0.00
11	Nathalie Brunet Balance contrat de travail	1505-100 Berlioz Verdun QC H3E 1N4	24,326.90	0.00	24,326.90
12	Nissan Canada Finance Inc. c/o BankruptcyHighway Attn: Mike Timko	PO Box 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	0.00	0.00	0.00
13	SODEC	215, rue St-Jacques O, Bureau 800 Montreal QC H2Y 1M6	0.00	8,571.00	8,571.00
14	Solofilms Inc. Société soeur	500-388 rue St-Jacques Montréal QC H2Y 1S1	0.00	0.00	0.00
<b>Total:</b>			<b>1,057,609.35</b>	<b>97,271.00</b>	<b>1,154,880.35</b>

06-déc-2018

Date



Nathalie Brunet

District de:  
 No division:  
 No cour:  
 No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "B"  
 Créanciers Garantis

AGENCE OMADA INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Banque Nationale du Canada - Hypothèque a/s FCT Solutions de recouvrement Attn: Insolvency Department	PO Box 2514 Stn B London ON N6A 4G9	1.00	Créances payables - Entreprise - Réclamation assurance	06-juin-2014	1.00		
2	BDC	1570, Ampère, bureau 300 Boucherville QC J4B 7L4	91,000.00	Biens de l'entreprise - Aménagements - Mobilier et équipement	10-août-2015	2,300.00		88,700.00
3	Bénéficiaires - Compte en fidéicommis	-- --	2,000.00	Espèces en main - Fidéicommis - 0 - BNC - Compte en fidéicommis		2,000.00		
4	Nissan Finance Véhicules	345 Boul. Brunswick Pointe-Claire QC H9R 4S1	1.00	Véhicules motorisés - Voiture	06-mars-2015	1.00		
5	SODEC	215, rue St-Jacques O, Bureau 800 Montreal QC H2Y 1M6	25,000.00	Créances payables - Entreprise - Comptes clients	27-jan-2014	16,429.00		8,571.00
				Créances payables - Entreprise - Avance aux administrateurs	27-jan-2014	0.00		
				Créances payables - Entreprise - Avances entre sociétés apparentées	27-jan-2014	0.00		
				Biens de l'entreprise - Aménagements - Mobilier et équipement	27-jan-2014	0.00		
<b>Total:</b>			<b>118,002.00</b>			<b>20,731.00</b>	<b>0.00</b>	<b>97,271.00</b>

06-déc-2018

Date



Nathalie Brunet

District de:  
No division: -  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

AGENCE OMADA INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0.00	0.00	0.00

06-déc-2018

Date



Nathalie Brunet

District de:  
No division: -  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "D"  
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

AGENCE OMADA INC.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1	Fonds d'Investissement de la Culture et des communications (FICC)	485, rue McGill, Bureau 900 Montreal QC H2Y 2H4	100,000.00	0.00		Actions
2	Gestion Magdeleine & Pierre Inc. Actions G	304-25 prom. des Îles Laval QC H7W 0A1	42,608.00	0.00		Actions
<b>Total:</b>			<b>142,608.00</b>	<b>0.00</b>		

06-déc-2018

Date

  
Nathalie Brunet

District de:  
 No division: -  
 No cour:  
 No dossier:

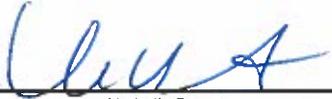
FORM 78 – Suite

Liste "E"  
 Créances payables à l'actif  
 AGENCE OMADA INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
1	Avance aux administrateurs	-- ---	Avances entre sociétés apparentées	0.00 0.00 5,252.00		01-déc-2018	0.00	Hypothèque
2	Avances entre sociétés apparentées	-- ---	Avances entre sociétés apparentées	0.00 0.00 553,384.00		01-déc-2018	0.00	Hypothèque
3	Comptes clients	-- ---	Comptes clients	16,429.00 0.00 0.00		01-déc-2018	16,429.00	Hypothèque
4	Réclamation assurance	-- ---	Police Assurance 016,250.087	0.00 0.00 0.00		01-déc-2018	1.00	Hypothèque
Total:				16,429.00 0.00 558,636.00			16,430.00	

06-déc-2018

Date

  
 Nathalie Brunet

District de:  
No division: -  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

AGENCE OMADA INC.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
				Total: 0.00		0.00	

06-déc-2018

Date



Nathalie Brunet



District de:  
No division:  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Fin

Liste "H"  
Biens

AGENCE OMADA INC.

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.		Mobilier et équipement	14,320.00	2,300.00
(c) Espèces dans les institutions financières	BNC - Compte général 600 de la Gauchetière O. Montréal QC H3B 4L2	0	17,700.00	17,700.00
	BNC - Compte en fidéicommis 600 de la Gauchetière O. Montréal QC H3B 4L2	0	2,000.00	2,000.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules		Voiture	0.00	1.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			<b>Total:</b>	<b>22,001.00</b>

06-déc-2018

Date



Nathalie Brunet



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre commerciale »

No de division: 01-Montréal  
No de cour: 500-11-055686-188  
No de dossier: 41-2452092

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:**

**AGENCE OMADA INC.**

Personne insolvable ayant son siège social et sa principale place d'affaire  
au 500-388 rue Saint-Jacques, Montréal, QC, H2Y 1S1

---

**RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU SYNDIC SUR LA PROPOSITION**

(Paragraphe 50(5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

---

**A. HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET CAUSES DES DIFFICULTÉS**

1. Fondée en 1996, conformément à la Loi sur les compagnies du Québec, Agence Omada Inc. (ci-après nommée la « Société » ou la « Débitrice ») est la plus importante agence de représentation d'artistes derrière la caméra au Québec. Possédant des antennes à Toronto et Los Angeles, l'agence peut ainsi offrir à ses clients, l'opportunité d'accéder à des projets d'envergure stimulants, tant sur la scène locale qu'internationale.
2. Au cours des dernières années, la Société a investi des sommes importantes afin de participer au développement d'un nouveau modèle d'affaires via la création de La Société de Films Hitchwood Inc. (« Hitchwood »), une société créée pour le développement et la production de projets de films et de séries télévisées en anglais, financés de façon privée et destinés au marché international.
3. La Société a contracté des dettes importantes pour financer les activités et les projets d'Hitchwood en attendant la levée des investissements nécessaires pour que cette dernière puisse fonctionner de façon autonome.
4. Contrairement aux prévisions, la Société a été informée au courant de l'automne 2018 que les investissements pressentis n'arriveraient pas. La société se retrouve ainsi avec un problème de liquidité et ne peut plus honorer ses dettes dans les conditions actuelles.

## **B. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION**

5. Nous soulignons que, pour que la Proposition soit acceptée à l'assemblée des créanciers et lie tous les créanciers, les conditions suivantes doivent être réalisées :
  - Une majorité en nombre des créanciers (+ de 50 %) ayant le droit de vote et l'ayant exercé doivent se prononcer en faveur de la Proposition;
  - Les créanciers votant en faveur doivent, par ailleurs, représenter au moins deux tiers (2/3) en valeur monétaire des créanciers s'étant prononcés sur la Proposition;
  - La Proposition doit, par la suite, être ratifiée par le Tribunal.
6. Dans l'éventualité où les pourcentages ci-haut mentionnés ne seraient pas atteints et que la Proposition soit refusée par les créanciers, le débiteur sera réputé être en faillite et dans ce cas, la première assemblée des créanciers sera tenue immédiatement.
7. Nous résumons ici les principales lignes de la Proposition.
  - La Débitrice s'engage à remettre la somme intégrale de 115 000 \$ (ci-après nommée le « Fonds ») au bénéfice de ses créanciers;
  - Un montant de 14 320 \$ est prévu pour versement à la banque de Développement du Canada (ci-après nommée « BDC »), en tant que créancier garanti. Le solde de la réclamation de ce créancier sera traité comme Réclamation Ordinaire;
  - Les réclamations de la Couronne prévues à l'article 60(1.1) de la Loi seront payées intégralement, à même le Fonds, dans un délai de six (6) mois après la Ratification, et ce avant tout paiement à la BDC, le cas échéant;
  - Les réclamations des employés seront acquittées dans le cours normal des affaires en conformité avec les dispositions de l'article 60(1.3) de la Loi;
  - Les Réclamations Privilégiées, autres que celles des employés, seront payées intégralement en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, sans intérêt, à même le Fonds.
  - L'acceptation de la Proposition par les créanciers tiendra lieu de quittance quant à toutes réclamations contre les administrateurs dont ils peuvent être responsables selon les critères de l'article 50 (13) de la Loi ainsi que toutes les cautions signées personnellement par les administrateurs et celles signées par M. Louis-Philippe Rochon en ce qui concerne la dette de BDC et SODEC.
  - La première distribution aux créanciers non garantis est prévue pour le 15 août 2020.
8. Pour plus de détails, voir la Proposition intégrale qui accompagne le présent rapport. Vous noterez aussi qu'en cas de divergence entre les modalités de la Proposition présentées succinctement à même ce rapport et les termes de la Proposition originale, ces derniers prévaudront.

**C. ANALYSE DU DIVIDENDE ESTIMATIF**

9. Selon l'information disponible, le dividende estimatif dont pourraient bénéficier les créanciers se chiffrerait à 9% de leur réclamation, calculé comme suit:

	Notes	Proposition	Faillite
<b>Proposition</b>		115 000 \$	- \$
Réalisation des actifs (voir section D.)		-	37 729
Païement des créanciers prioritaires (voir section D.)		-	(8 000)
Versement aux créanciers garantis	a	(14 320)	(29 300)
Honoraires et débours du Syndic (estimé)		-	(25 000)
<b>Solde</b>		<b>100 680</b>	<b>-</b>
Réclamations non garanties	b	1 154 880	1 154 880
Créances des administrateurs	c	(24 327)	-
<b>Solde des réclamations non garanties</b>		<b>1 130 553</b>	<b>1 154 880</b>
<b>Versement prévu aux créanciers non garantis</b>		<b>100 680 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Dividende estimatif (%)</b>		<b><u>9%</u></b>	<b><u>0%</u></b>

Notes :

- a) Selon les dispositions de la Proposition, une somme de 14 320 \$ sera distribué à la BDC en tant que créancier garanti. Pour les détails de la distribution en situation de faillite, voir section D.
- b) Montants des réclamations non garanties selon le bilan statutaire déposé par la Débitrice.
- c) Selon les dispositions de la Proposition, les administrateurs renoncent à la participation au dividende.

#### D. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS

10. Nous présentons ci-après un résumé des avoirs du débiteur au moment de sa Proposition à la valeur de réalisation, dans l'éventualité d'une faillite.
11. Le Syndic ne fait aucune déclaration et ne peut assurer que cette information financière est exacte.

Notes	Valeur	Valeur de réalisation estimée		CRÉANCIERS GARANTIS					Surplus disponible
				SODEC	Bénéficiaires		Total		
					Compte en fidéicommiss	BDC			
%	\$	Dettes:	25 000 \$	2 000 \$	91 000 \$	118 000 \$			
<b>ACTIFS</b>									
Encaisse	a	17 000	100%	17 000	8 571	-	-	8 571	8 429
Compte à recevoir	a	16 429	100%	16 429	16 429	-	-	16 429	-
Mobilier et équipement	a	14 320	16%	2 300	-	-	2 300	2 300	-
Compte en fidéicommiss	b	2 000	100%	2 000	-	2 000	-	2 000	-
Avances aux administrateurs	a	5 252	0%	-	-	-	-	-	-
Avances aux sociétés liées	a	553 384	0%	-	-	-	-	-	-
		<b>608 385 \$</b>		<b>37 729 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 300 \$</b>	<b>29 300 \$</b>	<b>8 429 \$</b>
<b>CRÉANCES PRIORITAIRES</b>									
Programme de protection des salariés (LPPS - 2 000 \$ x 4 employés)									8 000
									<b>8 000</b>
Honoraires et débours du Syndic (estimé)									<b>25 000</b>
Sommes disponibles pour distribution aux créanciers non garantis									-
Créances non garanties - Selon le bilan statutaire									<b>1 154 880 \$</b>
Distribution estimée aux créanciers non garantis (%)									<b>0%</b>

Notes :

a) Montants selon le bilan statutaire déposé par la Débitrice.

b) La Société agit en tant qu'intermédiaire entre des compagnies de production et leurs clientèles. La Société reçoit donc régulièrement des sommes au bénéfice de ces clients dans un compte en fidéicommiss pour distribution à ceux-ci.

#### E. RÉMUNÉRATION DU SYNDIC

12. Les honoraires, dépenses, dettes et obligations seront payés par la Société en sus du Fonds.
13. MNP LTÉE n'a fourni aucun service professionnel à Agence Omada Inc. en aucun temps ni en aucune capacité et au meilleur de notre connaissance, n'est pas dans une situation possible de conflit d'intérêt.

**F. CONDUITE DE LA SOCIÉTÉ**

14. Le Syndic n'a pas procédé à une révision des paiements aux créanciers ni aux apparentés pour la période précédant le dépôt de la Proposition. En date des présentes, le Syndic ne possède aucune information qui mettrait en question la conduite de la Société.

**G. RECOMMANDATIONS**

15. À la lumière des informations présentement en mains, nous sommes d'avis qu'il est préférable d'accepter la Proposition. Tel qu'en témoigne notre brève analyse ci-dessus, les créanciers ne recevront aucun dividende dans l'éventualité où la Proposition serait rejetée et qu'une faillite en résulte.
16. À titre de Syndic, nous considérons cette Proposition raisonnable pour les créanciers et nous recommandons son acceptation.

Si vous avez des questions concernant les présentes, n'hésitez pas à nous contacter.

Respectueusement soumis, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

**MNP Ltée**  
**es qualité de Syndic à la Proposition**  
**Agence Omada Inc.**



Sheri L. Aberback, CIRP, CFE, LIT  
Vice-présidente principale



**PREUVE DE RÉCLAMATION**(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

---

---

Dans l'affaire de la proposition d'Agence Omada inc., de la ville de Montréal, province de Québec, et de la réclamation de :

\_\_\_\_\_, créancier.  
Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis \_\_\_\_\_ (préciser le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de l'avis d'intention de faire une proposition, **soit le 6 décembre 2018**, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

 A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.) pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.  
(« Créancier ordinaire ») pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(« Créancier privilégié »)  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.) B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après.  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.) C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteurs à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

 D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

FORMULAIRE 31 (suite)

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en TANT QUE CLIENT EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 262 DE LA Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la proposition, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

Daté le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin (signature)

\_\_\_\_\_  
Créancier (signature)

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition d'**Agence Omada inc.**,

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
(nom du créancier) (nom du village ou de la ville)

Créancier dans l'affaire susmentionné, nomme \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

Mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier Personne morale

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé



**MNP LTÉE**

1155, boul. René-Lévesque O., 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4V2  
Téléphone / Telephone: 514 932-4115  
Télécopieur / Facsimile: 514 932-9195  
[montreal.claims@mnp.ca](mailto:montreal.claims@mnp.ca)

**PROOF OF CLAIM**

(Sections 50.1, 81.5 and 81.6, subsections 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) and 128(1), and Paragraphs 51(1)e) et 66.14b) of the Act

All Notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

In the matter of the Proposal of **AGENCE OMADA INC.**, in the city of Montreal, Province of Quebec, and the claim of:

\_\_\_\_\_, creditor.

I, \_\_\_\_\_ (name of creditor or representative of the creditor), of

\_\_\_\_\_ (city and province), do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above-named debtor (or that I am \_\_\_\_\_ (state position or title) of \_\_\_\_\_ (name of creditor or representative of the creditor)).
2. That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
3. That the debtor was, at the date of the proposal, **namely December 6<sup>th</sup>, 2018**, and still is, indebted to the creditor in the sum of \_\_\_\_\_ \$, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule A, after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. (The attached statement of account or affidavit must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.)
4. (Check and complete appropriate category.)

A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_  
(Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and  
(Check appropriate description.)

Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_. I do not claim a right to a priority.  
("Ordinary creditor")

Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.  
("Preferred creditor")  
(Provide on an attached sheet details to support priority claims.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:  
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_  
(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)



District de: Québec  
No de division: 01 – Montréal  
No de cour: 500-11-055686-188  
No de dossier: 41-2452092

FORMULAIRE 37

Formulaire de votation  
(alinéa 51(1)(f) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
Agence Omada inc.  
de la ville de Montréal, dans la province de Québec

Je, \_\_\_\_\_, créancier (ou Je, \_\_\_\_\_,  
représentant de \_\_\_\_\_ créancier), de \_\_\_\_\_  
(nom de la ville) créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de  
\_\_\_\_\_ \$, demande au syndic agissant relativement à la proposition d'Agence  
Omada inc., de consigner mon vote \_\_\_\_\_ (en faveur de ou contre) l'acceptation  
de la proposition, faite le 6 décembre 2018.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

Par : \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à:

MNP LTÉE - Syndic  
Par :

\_\_\_\_\_  
Sheri L. Aberback  
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 19e étage  
Montréal QC H3B 4V2  
Téléphone: (514) 932-4115 Télécopieur: (514) 932-9195

District of: Quebec  
Division No. 01 - Montréal  
Court No. 500-11-055686-188  
Estate No. 41-2452092

FORM 37

Voting Letter  
(Paragraph 51(1)(f) of the Act)

In the matter of the proposal of  
**Agence Omada inc.**  
of the City of Montreal, in the Province of Quebec

I, \_\_\_\_\_, creditor (or I, \_\_\_\_\_, representative of  
\_\_\_\_\_, creditor), of \_\_\_\_\_, (*name of the City*) a creditor in the above  
matter for the sum of \$ \_\_\_\_\_, hereby request the trustee acting with respect to the proposal of Agence  
Omada inc., to record my vote \_\_\_\_\_ (for or against) the acceptance of the proposal as made on the 6<sup>th</sup>  
day of December 2018.

Dated at \_\_\_\_\_, this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_ 2018.

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Individual Creditor

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Name of Corporate Creditor

Per \_\_\_\_\_  
Name and Title of Signing Officer

Return To:

MNP LTEE - Trustee  
Per:

\_\_\_\_\_  
Sheri L. Aberback  
1155, René-Lévesque Boulevard West, 19th Floor  
Montréal, QC H3B 4V2  
Phone: (514) 932-4115 Fax: (514) 932-9195